

Conditions d'assurance Minerva Bike Plus

Dans le cadre de l'affiliation à Minerva Bike Plus, les vélos sont assurés en assistance, en dommages matériels et en vol.

Les conditions générales de vente figurant sur le site Internet de Minerva Cycling NV s'appliquent à votre Minerva Bike Plus.

Ces garanties sont fournies par la compagnie d'assurance AG Insurance.

Toutefois, l'accord contractuel est conclu entre Minerva Cycling NV et vous-même.

Par conséquent, certaines conditions du contrat d'assurance "Top Bike" d'AG Insurance ne vous sont pas applicables.

- Dans le document d'information fourni sur le produit d'assurance Top Bicycle, les mêmes dispositions relatives au paiement et au début et à la fin de la couverture ne s'appliquent pas non plus à votre contrat.
- Les dispositions administratives de la compagnie d'assurance, telles qu'elles sont reprises dans les conditions générales du Top Bicycle à la section V - Dispositions administratives (à l'exception des dispositions relatives au terrorisme), ne s'appliquent pas à votre contrat.

Vous trouverez ci-dessous les dispositions administratives de votre contrat avec Minerva Cycling NV :

Quand et comment dois-je payer ?

Vous payez la prime mensuellement par prélèvement automatique.

Quand la couverture commence-t-elle et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet à la réception de votre premier paiement et se termine lorsque vous décidez de ne plus protéger le vélo par l'assurance Minerva Bike Plus. Aucun règlement ne sera effectué pour des parties de mois.

Comment puis-je résilier mon contrat ?

Vous nous en informez via votre écran de connexion sur le site web de Minerva Bike Trading NV ou via un message électronique adressé à Minerva Bike Trading NV. L'assurance "Top Bike" d'AG Insurance est automatiquement résiliée en même temps que l'assurance Minerva Bike Plus. L'assurance peut être résiliée sur une base mensuelle moyennant un délai de préavis de 3 mois. Le délai de préavis commence à courir le mois suivant celui de la notification de la résiliation.

En quoi consiste l'assurance Minerva Bike Plus ?

Toutes les autres dispositions du document d'information sur le produit d'assurance Top Bicycle et des conditions générales Top Bicycle sont pleinement applicables et servent de base aux garanties d'assistance, de dommages matériels et de vol. Le Top Bicycle est une assurance contre le vol, les dégâts matériels et comporte un volet assistance.

- Vol : la protection est assurée en cas de vandalisme et de (tentative de) vol, en toutes circonstances, à condition qu'il y ait des signes d'effraction ou que la protection contre le vol ait été forcée. Le vol forcé est toujours couvert.
- Dommages matériels : Dommages dus à une chute, à une collision ou au chargement/déchargement, Top Bicycle couvre intégralement les dommages causés au vélo par un événement soudain et indépendant de la volonté de l'assuré, et ce quel que soit le conducteur du vélo au moment du sinistre. Les dommages aux accessoires sont assurés si le vélo lui-même est également endommagé. En cas d'accident, le casque de vélo, qui n'a pas plus de 3 ans, est automatiquement remboursé.
- Assistance : Cette garantie doit être avalisée. Assistance en cas d'accident, de panne (y compris en cas de crevaison) ou de (tentative de) vol.
 - Envoi d'un dépanneur sur place.
 - Si le vélo ne peut être réparé sur place ou en cas de vol :
 - Transport vers le réparateur.
 - Organisation et remboursement du retour à domicile ou du suivi.
 - Indemnisation forfaitaire pour un maximum de 7 jours. Remboursement sur la base de la facture de location d'un vélo de remplacement.

Les conditions ci-dessous s'ajoutent aux conditions "Top Bike" d'Ag Insurance.

1. Entretien annuel prolongé d'une valeur de 89,99
(au lieu de l'entretien standard inclus dans la garantie Service Bike).

SERVICE PACK VÉLO ENTRETIEN		
Vélos électriques	standard	étendu
Général		
Vérification et serrage des écrous et des boulons	X	
Vérification de la direction et réglage de la tête de direction	X	
Nettoyage et lubrification de la tête de direction		X
Contrôle de l'éclairage	X	
Remplacement des piles de l'éclairage si nécessaire		X
Freins		
Vérification et réglage des freins	X	
Lubrifier ou remplacer les câbles de frein si nécessaire		X
Remplacer les plaquettes de frein si nécessaire		X
Les engrenages		
Vérification et réglage des engrenages, vérification du pédalier	X	
Lubrifier ou remplacer les câbles si nécessaire		X
Roues et pneus		
Vérification de l'état des pneus + gonflage des pneus	X	
Vérifier les rayons, la tension et l'alignement de la roue, remplacer les rayons si nécessaire.	X	
Vérification des moyeux et des essieux	X	
Nettoyage, lubrification et réglage des moyeux et des essieux(**)		X
chaîne de vélo		
Contrôle, mesure et lubrification de la chaîne	X	
le contrôle, la mesure, le nettoyage et la lubrification de la chaîne et des pignons		X
Fonctionnement		
Vérifier le fonctionnement général sur le plan électrique et mécanique	X	
Mise à jour des logiciels si nécessaire	X	
Vérification de toutes les connexions électriques		X
Valeur(*) de la maintenance (TVA incluse)	59,99 €	89,99 €
* Option à domicile : supplément (TVA incluse)	50,00 €	50,00 €
** ne s'applique pas au moteur avant		
Le vélo doit être en bon état		

2. En cas de perte totale dans les 2 ans, le client recevra un vélo de même qualité pour remplacer le vélo perdu.
Le vélo de remplacement doit être retiré dans un point de service Servicebike agréé.
3. Montant d'acquisition garanti ; Montant d'acquisition déterminé en fonction de :
 - Âge et conditions
Jusqu'à 24 mois max. 300€ ; jusqu'à 36 mois max. 200€ (montant % de la valeur totale)
Par exemple, vélo de 2 000 € - valeur résiduelle 300 € (15 %) - après 3 ans 150 € (7,5 %)
Par exemple, vélo de 1 000 € - valeur résiduelle 150 € (15 %) - après 3 ans 75 € (7,5 %).
Afin de déterminer un prix d'achat correct pour votre vélo, vous devez nous présenter votre vélo pour que nous puissions l'évaluer pour qu'il soit évalué.
 - Conditions et exclusions montant de la prise en charge
 - Toujours entretenu ; au moins 1 fois par an dans un point de service Servicebike
 - Géré en bon père de famille + tous les accessoires présents (batterie, chargeur, écran, clés batterie et clés antivol).
 - Enregistré dans les 3 mois suivant l'achat
 - aucune modification n'a été apportée à la construction originale du vélo électrique (par exemple, réglage, augmentation de la V-max, etc.), ni aucune pièce ou accessoire non autorisé par le fabricant, à l'exception des prolongateurs d'autonomie et des batteries supplémentaires s'ils ont été achetés en même temps que le vélo électrique et s'ils figurent en outre sur la facture d'achat initiale.
 - Exclusions :
 - Dommages de rupture
 - Accessoires : chargeurs de batterie, etc,
 - Suite à un accident, c'est-à-dire un événement direct, externe, soudain et mécaniquement violent.
 - Par des actes d'incompétence, volontaires ou malveillants, le vol
 - Tels que le vol, l'utilisation non autorisée, le vol qualifié et/ou le détournement, les dommages directs causés par les animaux, la tempête, la grêle, le gel, la corrosion, la foudre/les pierres, les tremblements de terre, les infiltrations d'eau, la brûlure, l'incendie ou l'explosion ;
 - Par une action militaire de quelque nature que ce soit, une guerre civile, des troubles intérieurs, des grèves, des expulsions, du terrorisme, du vandalisme, des saisies ou tout autre type d'intervention gouvernementale, ou par l'énergie nucléaire ;
 - Lors de la participation à des compétitions, des rallyes, des parcours de vitesse ou lors de séances d'entraînement